

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-602001

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2579      Société : RAM

Actif       Pensionné(e)       Autre :

Nom & Prénom : BENAISSA Ahmed      A 87506

Date de naissance : 01.04.1943

Adresse : habituelle

Tél. : 06 71927004      Total des frais engagés : 1200 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11/12/2023

Nom et prénom du malade : Ben aissa Ahmed      Age :

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : NER

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca      Le : 11/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019





**Docteur Rachid ZAFAD**

Ophtalmologiste  
Diplômé de la faculté  
de Médecine de Paris VII  
Chirurgie Vitréo - rétinienne



مصحة المدينة

CLINIQUE AL MADINA

**ORDONNANCE**

الدكتور رشيد زفاد

إختصاصي في طب العيون  
خريج كلية الطب بباريس  
جراحة الجسم الزجاجي و الشبكية

11 décembre 2023

**Mr BENAÏSSA AHMED**

OCT maculaire

CLINIQUE AL MADINA  
532, Bd. Panoramique - Casablanca  
Tél. : 05 22 77 77 40 à 49 (L.G.)  
Fax : 05 22 25 00 01

Dr. Rachid ZAFAD  
532, Bd. Panoramique - Casablanca  
Tél. : 05 22 77 77 40 à 49 (L.G.)  
Fax : 05 22 25 00 01

# CLINIQUE AL MADINA

MULTIDISCIPLINAIRE

## F A C T U R E

N° : 35060 / 2023 du 11/12/2023

Nom patient **BENAISSA AHMED**  
**PAYANT**

Entrée 11/12/2023  
Sortie 11/12/2023

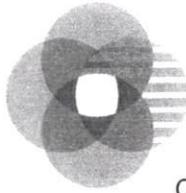
OCT

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
OCT	1,00	OCT	1 200,00	1 200,00
			<i>Sous-Total</i>	1 200,00
<b>Total Clinique</b>				<b>1 200,00</b>

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i>	
MILLE DEUX CENTS DIRHAMS	<b>Total 1 200,00</b>

Compte bancaire : AWB 007780000330300000022736 , AGENCE MECQUE- CASA

  
CLINIQUE AL MADINA  
332, Bd Panoramique CASABLANCA  
Tel.: 05 22 77 49 (L.G.)  
Fax: 05 22 77 49 (L.G.)  
Casablanca 20001



**COMPTE RENDU D'EXAMEN**  
**OCT MACULAIRE**

IDENTITE : **BENAISSA AHMED**

MOTIF : Bilan rétine

MEDECIN TRAITANT : Dr. ZAFAD RACHID

**ŒIL DROIT**

- Epaisseur maculaire centrale à 372  $\mu\text{m}$
- Fine MEM visible en périphérie
- Meilleur profil de l'entonnoir fovéolaire avec absence de MEM au centre et surface rétinienne régulière en comparaison avec l'examen OCT préopératoire
- Absence d'anomalies visibles significatives dans le plan de l'EP

**ŒIL GAUCHE**

- Profil de l'entonnoir fovéolaire conservé
- Epaisseur maculaire centrale à 295  $\mu\text{m}$
- Absence d'anomalies visibles significatives au niveau de la surface rétinienne
- Absence d'anomalies visibles significatives dans le plan de l'EP

⇒ Bon résultat anatomique postopératoire

⇒ Résultats à confronter avec le contexte clinique (Age, Atcd ...)